

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-01-2023

Prenez avis que le 14 février 2023, à compter de 19 h 30, dans la salle du Conseil de l'hôtel de Ville, situé au 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire, se tiendra une séance du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure n° DM-01-2023 au règlement de Zonage no 92-2005 et amendements

Monsieur André Lalonde, propriétaire de l'immeuble situé au 1057, avenue Nadeau, soumet cette demande concernant l'implantation du bâtiment d'habitation.

Nature et effet de la demande :

L'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet de régulariser l'implantation du bâtiment d'habitation, de type unifamilial jumelée, à une distance de 2,05 mètres de la ligne de lot latérale droite, alors que le règlement de Zonage numéro 92-2005 et amendements fixe plutôt cette distance minimale d'implantation à 3 mètres, ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 0,95 mètre sur la norme actuellement en vigueur.

Le tout, tel qu'illustré au certificat de localisation préparé par Thalie Roy-Therrien, arpenteur-géomètre, en date du 18 janvier 2023 et portant le n° 543 de ses minutes.

Fait à Saint-Césaire ce 20 janvier 2023.

M^e Isabelle François, avocate
Directrice générale et Greffière